CINQUIÈME ANNÉE. — N° 1140

LUNDI 2 JUILLET 1917

Le Bonnet Rouge

BUREAUX : 14, rue Drouot. Paris (9e)

TÉLÉPHONE : Central 69-70 et Central 80-62

Quotidien Républicain du soir

DIRECTEUR : Miguel ALMEREYDA

Le Numéro : Cinq Centimes

Un an : PARIS 20 fr. ; DÉPt 24 fr. ; ÉTRANGER 32 fr.

LE MAUVAIS COUP de M. Hervé

La dernière campagne de M. Gustave Hervé, l'abjecte campagne de diffamation qu'il mène contre le *Pays*, a découvert au public un nouvel aspect du caractère de ce personnage.

On le croyait assez sot, mais on ne le croyait pas menteur.

On savait qu'il commettait facilement des gaffes, ou des erreurs ; mais on avait l'habitude de le voir ne pas s'en cacher ; il reconnaissait qu'il s'était trompé ; il avouait qu'il avait gaffé.

Sa franchise tournait même au cynisme.

Il ne pouvait gaffer sans éprouver le besoin de le crier sur les toits, dès le lendemain.

Il faut croire que les campagnes qu'on lui fait mener contre les meilleurs des républicains, campagnes qui sont renouvelées de celles des jésuites, ont modifié son caractère.

Hervé est devenu jésuite.

S'il continue à dire des sottises et à faire des bêtises, il ne le crie plus ; il refuse même de les reconnaître ; il s'en défend ; il les nie. Du jour au lendemain, il feint de les avoir oubliées.

Mais les lecteurs, eux, n'ont pas la mémoire si infidèle.

Peut-être mettent-ils plus d'attention à lire les articles de M. Hervé que celui-ci n'en met à les écrire, et surtout à les documenter.

Vous n'avez pas oublié quelle accusation terrible la *Victoire* porta contre le journal le *Pays*.

Lysis, d'abord, M. Hervé, ensuite, accusèrent ce journal républicain d'être soutenu pécuniairement par les Allemands.

M. Gustave Hervé, en somme, disait du *Pays* ce que les plus malhonnêtes des réactionnaires disaient de la *Guerre Sociale* quand ce journal était antimilitariste et antipatriote.

M. Hervé faisait là une vilaine besogne, et on ne le lui cacha point.

En d'autres temps, il se serait excusé piteusement, mais franchement.

Aujourd'hui, il se défile.

Il n'a rien dit.

Son « Lysis » non plus.

Répondant à un article sévère de M. Victor Basch, son ancien collaborateur, M. Hervé déclarait, en effet, dans la *Victoire* du jeudi 28 juin :

Un de nos amis personnels, qui s'est fourvoyé dans cette maison borgne, revenue brusquement, en vingt-quatre heures, à la vertu, est ému rien qu'à la pensée que j'ai pu laisser Lysis accuser le nouveau journal d'être fondé avec de l'or allemand.

M. Gustave Hervé protestait ; il disait :

Je viens de relire l'article de mon brillant et courageux collaborateur. Je n'y ai rien vu de tel. Lysis n'a pas dit ni insinué que le nouveau journal était fondé avec l'or allemand.

C'est trop d'étourderie, pour qu'elle ne soit point affectée.

M. Hervé a la prétention, — et il la justifie, — de parler clairement. Il a l'habitude de dire ce qu'il veut dire, et ses articles ne supportent pas l'équivoque.

Ancien professeur d'histoire il se vante — et il a raison — d'avoir transporté dans le journalisme ses procédés de pédagogue et ses scrupules d'historien.

Il sait ce que valent les témoignages humains, et comment on les contrôle.

Il s'applique à écrire toujours de façon à ce que toute sa pensée soit intelligible pour tous.

Or, le lundi 25 juin, la *Victoire* publiait un article intitulé : Un danger national » et signé Lysis, et, dans cet article, ce Lysis disait :

Il faut le dire, parce que c'est un scandale, mais un scandale, est-ce le mot, quand il s'agit d'un tel péril ? Ecoutez plutôt : on lance en ce moment, à coups de millions, un journal infect, exactement la feuille qu'il faudrait publier, si l'on avait pour but d'amener les Français à capituler devant les Allemands.

Venait ensuite l'accusation précise, formelle, définie :

Un journal comme celui-là fait plus que cinquante divisions amenées comme renfort pour écraser les poilus. Un journal comme celui-là peut être payé par nos ennemis n'importe quel prix ; ils avaient pensé nous envoyer le choléra ; ils ont trouvé mieux : c'est bien plus fort de semer le doute, la dépression, le découragement dans tous les coins de notre territoire en se servant des procédés de la grande industrie pour répandre quotidiennement dans le pays des centaines de mille d'exemplaires d'un journal étudié pour corrompre la mentalité populaire et faire dériver celle-ci vers un but qu'on s'est tracé, sans qu'elle en ait conscience...

L'article de Lysis du lundi 25 juin se terminait par ce paragraphe :

Jusqu'ici *la propagande allemande* était conduite avec les moyens limités de l'organisation socialiste, elle *attaque aujourd'hui le grand public effrontément en dépensant des millions* à la barbe du gouvernement qui laisse faire, sans être pressé peut-être d'être fixé sur les points suivants : derrière le journal qui poursuit la triste besogne que nous avons dite, anonymement, sans la signer, il y a « quelqu'un », quel est-il et d'où lui vient l'argent ?

C'était clair ; c'était précis.

L'accusation était formulée en termes qui excluaient le droit de douter.

Deux jours après, le mercredi 27 juin, dans cette même *Victoire*, avec la même précision, la même clarté, M. Gustave Hervé reprenait à son compte, couvrait de son autorité, toutes les affirmations de Lysis :

Ceux nos lecteurs ont lu, avant-hier, le virulent article dans lequel Lysis criait son indignation et son dégoût à un journal nouveau, qui vient de se lancer à coups de millions, et qui a commencé dès son premier numéro une campagne systématique, encore qu'insinuante et voilée, en faveur de la paix.

M. Hervé revenait à la charge et déclarait formellement :

Je me félicite que ce soit dans ce journal que Lysis ait poussé son cri d'alarme, avec ma pleine approbation, sous mon entière responsabilité, cela va sans dire.

Et M. Gustave Hervé disait encore :

Comment, voilà des gens, que nous ne connaissons pas, qui s'installent et se lancent comme des gens qui ont trouvé pour leur affaire plusieurs millions.

Ils lancent un immense journal à quatre pages, qui se refuse même à accepter le décret des deux pages quatre fois par semaine qu'ont accepté patriotiquement tous les autres journaux : ils le lancent sans nom de directeur, sans nom de rédacteur en chef.

Et quand nous leur demandons : « Qui est derrière ce journal ? Quel est l'homme politique ou l'homme d'affaires qui a eu assez d'autorité ou de savoir-faire pour rassembler ces millions ? D'où viennent ces millions ? Qui vous a donné ces millions pour faire en ce moment cette propagande infâme ? » Ils s'imaginent qu'ils vont s'en tirer par des professions de foi républicaines et anticléricales et par des menaces de poursuites ?

Je dis propagande infâme.

Et c'est le même homme qui, le lendemain, devant la riposte cinglante de Victor Basch, tente de se défiler en disant, en écrivant :

Je viens de relire l'article de mon brillant et courageux collaborateur. Je n'y ai rien vu de tel. Lysis n'a dit, ni insinué que le nouveau journal était fondé avec l'or allemand.

Non ?

Qu'est-ce qu'il a dit alors ?

M. Gustave Hervé veut plaisanter ; il essaye une pirouette.

Le moment n'est pas aux plaisanteries, et l'affaire n'en supporte guère.

M. Hervé a lancé une accusation formelle.

Par sa faute, des rumeurs infâmes mais inconsistantes, que nul ne prenait au sérieux parce qu'elles n'étaient ramassées et utilisées que par des publicistes réactionnaires discrédités, se précisent, se formulent et risquent d'être regardées comme l'affirmation d'une vérité établie, contrôlée et admise de tous, par de braves gens mal renseignés, aux yeux desquels M. Hervé garde figure de républicain.

Voilà ce qu'a fait M. Hervé.

Georges CLAIRET

Torpillage de l'"Annam"

Récit d'un rescapé

Le correspondant particulier du Bonnet Rouge *à l'armée d'Orient, M. Laurent Chat, nous adresse d'intéressantes notes sur le torpillage de l'*Annam, *torpillage dans lequel il manqua périr :*

(43 lignes censurées)

Laurent CHAT,
rescapé.

à bord du *Danube*, 11 juin, 6 heures 15, en vue de Cythère.

La Réhabilitation d'Azor

Azor est un joli petit loulou de Poméranie. Des poils soyeux environnent ses petits yeux vifs et perçants, ses oreilles retombent galamment, et une houppe aimable empanache sa queue frétillante.

Toute la nuit, Azor, qui est une personne élégante, parfumée, bichonnée, bien peignée, a poussé des petits jappements de plaisir. Comme Azor couche sur mon lit, sa joie m'a empêché de dormir. Voici les propos fidèles qu'il m'a tenus :

— Dieu soit loué ! L'on ne va plus continuer à accabler du mépris le plus cinglant la catégorie des chiens de luxe à laquelle je me flatte d'appartenir. Oui, jusqu'ici, on réservait toute son estime aux chiens de garde, voire aux chiens de chasse. Au moins, ils sont utiles à quelque chose, ceux-là, disait-on. Quant à nous, pauvres animaux de luxe, il fallait voir comme on nous traitait... Eh ! bien, nous devenons indispensables à la défense nationale... Ne propose-t-on pas de porter à trente francs la taxe actuelle de dix francs sur les chiens de luxe, alors qu'on laisserait à dix francs celle portant sur les chiens de garde.

» Ce projet, vois-tu, mon maître, me remplit d'aise. Nous sommes beaux, nous sommes élégants, nous sommes gracieux, et nous sommes utiles. Songe aux ressources que le Trésor va tirer de notre existence... En toute sincérité, n'est-il pas plus méritoire, à l'heure actuelle, de fournir à la patrie de l'or pour lutter contre l'envahisseur que de défendre un malheureux jardin contre de problématiques voleurs ?

» L'ère de notre réhabilitation commence. Réjouissez-vous, levrettes onduleuses, réjouissez-vous, cokers charmants, réjouissez-vous, souples colleys ! L'on ne vous méprisera plus... »

Azor trépignait : son petit nez rose frémissait ; il était beau à voir. Je l'admirais, quoique je ne fusse pas entièrement converti à son enthousiasme.

— Car enfin, me disais-je : oui, Azor, tu es un chien de luxe, et bien sûr, moi, je te conserverai. Mais es-tu sûr que d'autres garderont leurs toutous et ne préféreront pas les sacrifier plutôt que de payer une taxe abusive ?

Et, de peur d'inquiéter l'âme lyrique d'Azor, je le caressai doucement, et lui tendis une cuiller remplie de sucre granulé...

— Julien SOREL.

Attaques et contre-attaques

COMMUNIQUE FRANÇAIS

A l'est de Cerny, malgré une recrudescence du bombardement, on ne signale que des combats locaux dans le secteur Cerny-Ailles. Des tentatives de progression de l'ennemi en divers points de ce front, ont été repoussées par nos grenadiers.

Dans la région à l'est de Reims, nos premières lignes ont été soumises à un violent bombardement pendant la première partie de la nuit. De forts coups de main dirigés par les Allemands à l'est de la Pompelle, au nord et au nord-est de Prunay, ont valu aux assaillants des pertes sérieuses sans aucun résultat.

Sur la rive gauche de la Meuse, la lutte d'artillerie continue intense dans la région Bois d'Avocourt-cote 304-Mort-Homme. Une attaque ennemie au réduit d'Avocourt a été brisée par nos feux. A l'ouest du Mort-Homme, un vif combat s'est engagé autour d'un de nos postes avancés qui a été perdu et pris à cinq reprises différentes et finalement abandonné par les deux parties, la position étant complètement anéantie par le bombardement.

L'ARTILLERIE DONNE SUR LE FRONT RUSSE

Pétrograd, 1er juillet. — *Communiqué du grand état-major du 30 juin :*

Front occidental. — Sur certains secteurs, au sud de Pripet, notre artillerie et celle de l'ennemi furent très actives, particulièrement dans les directions de Solotchef et de Brzezany.

Front roumain. — Fusillades.

Front du Caucase. — Nos éléments se sont emparés du défilé du Garrant, au nord-ouest du Senneh et ont progressé à l'ouest de ce défilé en faisant des prisonniers.

DANS L'AUTRE CAMP

LES TROUBLES DE BUDAPEST

*L'agence l'*Information *communique cette dépêche :*

Zurich, 1er juillet. — Selon la presse viennoise, ce fut une petite révolution qui eut lieu à Budapest. A la sortie des usines, comme sur un mot d'ordre, les ouvriers se rendirent devant l'immeuble du club du parti national. En quelques secondes tout fut démoli. La foule qui comprenait plus de 30.000 personnes hurlait des invectives à l'adresse de Tisza, tandis que d'autres criaient : « Nous voulons la paix. »

Soudain, une rage folle s'empara de la foule qui se remit en marche vers le centre de la ville, brisant toutes les devantures des magasins sur son passage et s'attardant plus spécialement devant les cafés des Balkans et de New-York.

Selon le *Zeit*, il ne restait plus rien après le passage de cette colonne ; ce n'était qu'un amoncellement de ruines. Les ouvriers travaillant dans les industries métallurgiques avaient emporté avec eux des instruments de fer, avec lesquels ils brisaient les devantures des magasins. Dans les rues principales, il n'existe pas un magasin qui n'ait souffert ; les scènes de pillage furent nombreuses après l'émeute : la *Nouvelle Presse Libre* déclare que l'on vendait un franc et moins des blouses valant 200 francs. Les enseignes arrachées jonchaient les rues.

La police fit usage de ses armes sans parvenir à dominer la foule ; il y a de nombreux blessés. Les détails manquent en ce qui concerne la façon dont l'émeute fut arrêtée. — (*Information.*)

LA SEANCE DU REICHSRAT

Genève, 1er juillet. — A la dernière séance du Reichsrat autrichien, un député ukranien, M. Wityk, a demandé que l'Ukraine soit déclarée autonome :

« Après le discours du président du conseil, a-t-il dit, on a maintenant la conviction que ni l'armée, ni le peuple, ni le Parlement, n'ont rien à voir dans les affaires de l'Etat. D'autre part, étant donnés les sacrifices imposés par la guerre on ne peut cependant pas admettre que cette guerre puisse continuer. Il convient également de retenir la déclaration du Soviet dans laquelle il affirme ne vouloir traiter de la paix qu'avec des peuples démocratiques. »

Le député chrétien-social Hauser reconnaît que la déclaration faite par le gouvernement n'est vraiment pas habile. Il faudra, dit-il en terminant, que le ministre des affaires étrangères apprenne à l'avenir à traiter le Parlement de tout autre manière qu'il l'a traité jusqu'ici.

Un député slovène, M. Rybar, constate également que la déclaration du gouvernement a causé une profonde déception.

L'ALLEMAGNE DEMOCRATISEE

Lausanne, 1er juillet. — Selon les *Basler Nachrichten*, dans une réunion socialiste à Berlin le député Fischer déclara : « Si nous voulons reconquérir notre ancienne place parmi les nations, il faut que l'Allemagne soit démocratisée.

LA SESSION DU REICHSTAG

Zurich, 1er juillet. — On annonce que les chefs des groupes politiques du Reichstag seront reçus demain, lundi, par le chancelier en vue d'un accord au sujet de la session du Parlement qui sera de très courte durée.

La Politique Allemande en Belgique occupée

Amsterdam, 30 juin. — Le docteur Terwagne, député socialiste d'Anvers, qui est actuellement directeur du Bureau de propagande belge à La Haye, vient de recevoir un message qui lui a été envoyé par ses camarades demeurant encore en pays occupé.

Ce document retrace le rôle joué pendant un an, à Bruxelles, par le docteur Hirchsfeld, fonctionnaire du gouvernement allemand et organisateur de l'exposition de prévoyance sociale patronnée par von Bissing.

Le docteur Hirchsfeld fit de nombreuses visites à la Maison du Peuple. Il présenta dans les bureaux de la Commission générale des syndicats le député socialiste majoritaire allemand Bauer. Comme les chefs des organisations demandèrent à cette occasion des explications sur les déportations des sujets belges en Allemagne et sur l'attitude que la social-démocratie avait suivie à ce sujet, Bauer répondit que les ouvriers allemands ne pouvaient protester contre le martyre de leurs camarades de Belgique sans nuire à la cause de la défense nationale.

Cependant, le docteur Hirchsfeld employa son influence pour faire rentrer en Belgique quatre ou cinq déportés. Il partit pour Gand et eut de nombreux entretiens avec M. Anseele, directeur du *Vooruit*. Il voulait exercer une pression sur le leader des socialistes flamands en vue de le persuader de participer à la conférence de Stockholm. M. Anseele demanda un passeport pour Bruxelles. Il put ainsi avoir, avec ses camarades de la capitale, des pourparlers à la suite desquels ils décidèrent de ne pas participer à une conférence internationale. — (*Radio.*)

Contre les Journaux à deux sous

Sous le titre « Pour la liberté de la presse » les trois plus grands journaux de Lyon, le *Progrès*, le *Lyon* (républicain) et le *Nouvelliste* (conservateur), publient la déclaration suivante :

« En présence du vœu émis par certaines Associations de Presse en faveur de l'élévation, à dix centimes, du prix de vente des journaux,

« Les journaux soussignés

« Déclarent ne pas adhérer à ce vœu ;

« Et protestent par avance contre toutes mesures qui pourraient être prises en dehors de la voie législative pour les contraindre à majorer, en l'état actuel des choses, leur prix de vente.

« *Lyon Républicain*
« *Le Nouvelliste.*
« *Le Progrès.* »

Nos lecteurs n'ont pas oublié que le *Bonnet Rouge* s'élève pareillement contre ce vœu.

La Douma sera-t-elle dissoute ?

Petrograd, 1er juillet. — Le gouvernement provisoire s'est prononcé dans le même sens que la Douma et refuse de décréter la dissolution de cette assemblée.

L'ORGANISATION POLITIQUE

Londres, 1er juillet. — On mande de Petrograd au *Daily Telegraph* :

Les conseils des délégués des ouvriers et soldats de toute la Russie siègent actuellement par sections et il est possible, dès maintenant de se rendre partiellement compte de ce que fut la séance plénière.

Ce qui ressort clairement des discussions qui ont eu lieu, c'est l'antagonisme existant entre les extrémistes et les modérés qui siègent dans le conseil des délégués de toute la Russie. C'est cet antagonisme qui constitue le fait capital du moment présent. Toutes les discussions qui se sont produites dans ce conseil, sur n'importe quel sujet, constituent un véritable duel entre la forte majorité qui soutient le gouvernement et l'infime minorité qui l'attaque. Dans le pays, l'antipathie vis-à-vis des extrémistes croît sans cesse.

LA GRECE DANS LA GUERRE

Bâle, 1er juillet. — On mande de Vienne :

« Le ministre de Grèce s'est présenté samedi dans l'après-midi chez le ministre des affaires étrangères ; il a demandé ses passeports, puis a donné connaissance que la protection des intérêts grecs dans la monarchie étaient confiée à la légation des Pays-Bas.

La Mort de Serge Basset

Les braves gens tombent en si grand nombre depuis trois ans, que l'on n'ose guère déplorer tel malheur plutôt que tel autre. Et pourtant le destin de notre pauvre confrère, Serge Basset, nous paraît tragique entre tous.

Serge Basset avait passé la cinquantaine. Il était marié, père de deux jeunes filles. Il avait voué sa vie aux travaux pacifiques. Après un court stage dans l'Université, il quitta cette mère bienveillante pour entrer dans la presse. Mais, dans la presse il se fixa bien vite ; dédaignant les hasards du reportage, les chances de la politique, il devint critique dramatique et courriériste théâtral, — une « spécialité » qui ne demande à celui qui veut y briller — et Basset s'y distingua entre tous — que des qualités essentiellement pacifiques, du tact, du charme, de la bienveillance.

Et puis, la guerre arriva. Basset était directeur du Théâtre Fémina. Savait-on ce que deviendraient les théâtres en août 1914? Serge Basset se rappela sa jeunesse : il redevint journaliste. Il entra dans cette brillante équipe du *Petit Parisien*, équipe dans laquelle les écrivains de talent rivalisent avec les journalistes expérimentés.

C'est alors que je le connus. Je le rencontrais souvent, dans des « reportages » qui nous menaient en province. Serge Basset laissait discrètement paraître la supériorité que lui valaient sa culture et son caractère.

Et voilà que, soudain, une balle le tue. « Mort du soldat ! » dit un de ses confrères.

Eh ! oui ! mort du soldat ! Et c'est bien là ce qu'il y a de navrant, car Serge Basset n'était pas un soldat. Il avait le droit de ne pas être un soldat. Il en avait le devoir : son âge, sa famille, ses charges...

Basset ne voulait pas être un « bourreur de crâne ». Il avait assez de talent pour ne pas avoir besoin de mentir. Il avait trop de loyauté pour ne pas vouloir voir ce dont il devait parler. Et c'est pour avoir voulu voir qu'il est tombé. Un bel article ne vaut pas la vie d'un père de famille. — CLAIRET.

M. Painlevé, ministre de la guerre, a décidé d'accorder la Croix de guerre avec palme à M. Serge Basset, correspondant de guerre, tué devant Lens.

Les Loyers

Une Loi Imparfaite

La Chambre a terminé l'examen des articles concernant les exonérations, les résiliations, la composition de la commission arbitrale. Il lui reste à se prononcer sur la partie financière.

Elle a manifestement fait une œuvre imparfaite.

Malgré nos efforts elle s'est rendue aux raisons invoquées par le rapporeur de la commission et le Gouvernement.

Au lieu d'une loi de paix sociale elle a fabriqué une loi de procédure.

Certes, tous les locataires pourront discuter leur situation devant le jury arbitral ; mais sont-ils assurés d'y trouver toute la justice à laquelle ils ont droit ?

La composition du jury — deux locataires et deux propriétaires — donne la prépondérance au président. C'est lui qui décidera.

Il décidera d'autant plus qu'il aura déjà connu des affaires par suite de la comparution des parties à la procédure de conciliation.

Il sera, à l'avance, prévenu contre celui qui n'aura pas accepté son arbitrage et les conditions qu'il aura proposées. Il en donnera connaissance aux jurés et essaiera de démontrer qu'il avait raison.

C'est pour ces motifs que la Chambre aurait dû permettre au locataire de se faire assister d'un conseil à la conciliation. Car de la première rencontre entre propriétaire et locataire, en face du magistrat, dépendra le sort du différend.

Le pouvoir discrétionnaire que la Chambre a accordé au président de la commission est une erreur grave qui peut avoir dans l'avenir de déplorables conséquences.

Les locataires n'auront qu'un moyen d'éviter d'être à la merci du président : c'est de ne pas se présenter à la conciliation et d'attendre la citation à comparaître devant la commission arbitrale.

Là, ils justifieront de leur impossibilité de payer par tous les moyens en leur pouvoir : témoignages, certificats de salaire d'avant-guerre, gain pendant la guerre, situation de famille, charges.

Ils pourront, en plus, se faire assister d'un conseil. D'autre part il est très regrettable que la Chambre n'ait pas voulu accepter pour les exonérations de droit, des taux des loyers supérieurs à ceux fixés par le Sénat. Elle aurait ainsi résolu une partie du problème.

Elle aurait évité de longs défilés dans les prétoires et aurait empêché les injustices.

En tous cas, il faut que le Gouvernement se rende compte qu'il ne pourra pas appliquer la loi pendant la durée des hostilités, sans occasionner de graves perturbations dans les grandes villes.

L'augmentation du coût de la vie est telle qu'il est impossible à la plus grande majorité des locataires de payer à chaque terme le montant du loyer.

Il faut que les propriétaires le comprennent. Ils ont un intérêt capital au maintien de l'ordre public. Ils ne doivent pas être la cause de trouble de cet ordre public.

Arthur LEVASSEUR
député de la Seine.

L'ŒUVRE de la Chambre

La Chambre a terminé la discussion des articles de la loi sur les loyers relatifs aux résiliations, exonérations et délais.

En voici la substance :

I. — Pour les résiliations.

1° *Qui pourra résilier de plein droit sans indemnité ?*

La veuve ou les héritiers en ligne directe, ou encore les héritiers collatéraux habitant ordinairement avec le locataire tué à l'ennemi ou décédé des suites de blessures reçues ou de maladie contractée sous les drapeaux.

2° *Comment se fera la résiliation ?*

Par déclaration adressée au bailleur par lettre recommandée.

3° *Les autres héritiers du locataire peuvent-ils demander la résiliation ?*

Oui, mais le jury arbitral l'ordonne suivant les circonstances, avec ou sans indemnité.

4° *La femme ou les héritiers d'un disparu peuvent-ils demander la résiliation ?*

Oui, mais le jury arbitral est libre de la prononcer ou de ne pas la prononcer. S'il la prononce, ce sera sans indemnité.

5° *D'autres locataires pourront-ils obtenir la résiliation sans indemnité ?*

Oui. Ceux qui établiront que par suite de blessures reçues ou de maladies contractées sous les drapeaux ou par suite de faits de guerre, s'ils sont démobilisés, ils ne sont plus en état d'exercer la profession pour laquelle ils avaient conclu le bail ou qu'ils ont subi une diminution notable et permanente de leur capacité professionnelle.

6° *La résiliation peut-elle être demandée par tous les locataires ?*

Oui, mais à condition qu'ils justifient que la guerre a modifié leur situation dans des conditions telles qu'il est évident que dans leur situation nouvelle, ils n'auraient pas contracté.

Le jury arbitral prononcera la résiliation avec ou sans indemnité selon les cas.

7° *Comment doit être faite la demande de résiliation ?*

Par lettre recommandée. Pour avoir droit à la résiliation, celle-ci devra être demandée au bailleur avant l'expiration des six mois qui suivront le décret fixant la cessation des hostilités.

Telles sont les dispositions en ce qui concerne les résiliations.

II. — Pour les exonérations.

1° *Qui pourra demander une exonération ?*

Tous les locataires. Ils devront faire la preuve qu'ils ont été privés, par suite de la guerre, soit des avantages de la chose louée, tels qu'ils avaient été prévus au moment du contrat, soit d'une notable partie des ressources sur lesquelles ils pouvaient compter pour faire face au payement du loyer. Cette preuve faite, la commission arbitrale décidera.

2° *Pour quelle durée les exonérations pourront-elles être accordées ?*

Pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront le décret fixant la cessation des hostilités.

3° *Quelle sera la situation pour les mobilisés ?*

C'est le propriétaire qui devra faire la preuve de leur possibilité de payer.

4° *Y aura-t-il des exonérations de droit ?*

Oui. Pour les mobilisés, les réformés à la suite de blessures reçues ou de maladie contractée à la guerre ; les attributaires soit de l'allocation militaire, soit de l'allocation des réfugiés, soit des secours de chômage régulièrement organisés par les départements et les commissions, soit des secours permanents des bureaux de bienfaisance ou de la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire. A la condition que le taux de leur location soit pour Paris, la Seine et les communes de banlieue placées dans un rayon de 25 kilomètres des fortifications de Paris, est inférieur ou égal à 400 fr., si le locataire est célibataire, 500 fr. s'il est marié, avec majoration de 100 francs par enfant ou par personne à la charge du locataire.

5° *Le propriétaire pourra-t-il pour ces catégories de locataires obtenir un jugement de paiement ?*

Non.

6° *Y a-t-il des exceptions à cette règle ?*

Oui. D'abord, pour les locataires qui reçoivent une solde supérieure au traitement, au gain, au salaire qu'ils recevaient avant la guerre.

C'est-à-dire pour ceux qui étant officiers reçoivent des sommes mensuelles plus élevées qu'auparavant.

Ensuite pour les ouvriers mobilisés ou non travaillant dans les usines de guerre, qui gagnent un salaire supérieur à celui d'avant-guerre et qui travaillent près de leur domicile. Les locataires pourront toujours bénéficier de l'exonération par la commission arbitrale.

7° *Y a-t-il d'autres exonérés ?*

Oui. Tous les locataires ayant des loyers inférieurs ou égaux à 400 francs s'ils sont célibataires, 500 francs s'ils sont mariés avec majoration de 100 francs par enfant ou par personne à charge, à moins que le propriétaire n'administre la preuve qu'ils peuvent payer.

8° *Le locataire doit-il être maintenu en possession des lieux loués ?*

Oui. S'il a obtenu l'exonération totale soit par la juridiction arbitrale, soit de droit.

Il doit même être maintenu pendant toute la durée de la guerre et les six mois qui suivront la cessation des hostilités, s'il en fait la demande, quoique n'ayant obtenu aucune exonération, à condition de se conformer pour le paiement aux décisions de la commission arbitrale.

9° *Ces dispositions s'appliquent-elles à tous les baux ?*

Oui, que ce soit un bail expiré ou non expiré, ou qu'il s'agisse seulement de location régie par l'usage des lieux.

10° *Pourra-t-on poursuivre les mobilisés ?*

A l'expiration du délai de six mois, à compter du jour où ils auront cessé d'être présents sous les drapeaux, à moins qu'ils demandent eux-mêmes de régler auparavant la situation.

11° *Cette disposition s'applique-t-elle à d'autres locataires ?*

Oui. A leurs veuves, aux membres de leur famille, qui habitaient antérieurement avec eux ; aux militaires réformés à la suite de blessures ou de maladie contractée à la guerre, aux femmes de mobilisés même non

Le Nouveau Moratorium

Le décret de prorogation de paiement des loyers a été de nouveau publié.

Qui peut en réclamer le bénéfice de droit ?

Tous les mobilisés, les veuves des militaires morts sous les drapeaux, les femmes des disparus ; pendant six mois, les réformés à la suite de blessures ou de maladies contractées à la guerre.

A Paris et dans le département de la Seine, Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, le locataire ayant un loyer inférieur à 1.000 francs, s'il n'est pas patenté, à 2.500 fr. s'il est patenté. Pour les locataires jusqu'à 600 francs, le moratorium doit être accordé de droit à moins que ces locataires soient employés à traitements ou appointements fixes d'au moins 3.000 francs par an.

Pour les locataires non patentés de 600 à 1.000 francs, le propriétaire doit faire la preuve qu'ils peuvent payer s'il les cite en justice ; pour les patentés jusqu'à 2.500 fr.

2° *Le moratorium peut-il être appliqué à d'autres locataires ?*

Oui. A tous les locataires ayant plus de 2.500 francs de loyer s'ils sont patentés, 1.000 francs s'ils ne sont pas patentés, à la condition qu'ils effectuent avant le 14 juillet, au greffe de la justice de paix, une déclaration d'impossibilité de payer.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque terme.

3° *Que peut le propriétaire ?*

Il peut contester la déclaration. Il faut alors que le locataire prouve qu'il ne peut pas payer.

4° *Les congés sont-ils valables ?*

Non. Ils sont prorogés.

mariées, aux femmes de prisonniers de guerre même non mobilisés.

12° *Le privilège du bailleur subsistera-t-il ?*

En partie, car la commission arbitrale peut le limiter.

13° *Le bailleur peut-il réaliser le gage affecté à sa créance ?*

Oui. Si le locataire quitte les lieux avant le complet payement des loyers encore dus et sans fournir une caution suffisante.

14° *Quels objets pourra déménager le locataire avant le complet payement des loyers encore dus sans fournir caution ?*

Les meubles, effets mobiliers, ustensiles et objets nécessaires à son coucher, à son travail, au coucher et au travail des membres de sa famille habitant avec lui, ainsi que ceux composant la salle à manger.

15° *Les locataires ayant payé la totalité de leurs loyers échus depuis la guerre pourront-ils se présenter devant les commissions arbitrales ?*

Non. S'ils l'ont fait de bon gré. Oui, si c'est par décision de justice.

16° *Le jury arbitral pourra-t-il accorder les délais pour les payements ?*

Oui, suivant les circonstances, il décidera que le locataire a droit à terme et délai et lui permettra de se libérer soit en totalité soit par fractions.

17° *Quel sera le chiffre du loyer qui servira de base à la discussion ?*

Celui en vigueur au premier août 1914.

III. — Pour la procédure.

1° *Qui jugera les différends entre locataires et propriétaires ?*

Un jury composé d'un président, de deux propriétaires et deux locataires, désignés par voie de tirage au sort sur des listes présentées par le conseil municipal. La voix du président est prépondérante.

2° *Y aura-t-il un préliminaire de conciliation ?*

Oui. Devant le président de la commission.

3° *Pourra-t-il prendre des décisions exécutables ?*

Oui. Si les parties sont d'accord. Les décisions seront exécutables.

4° *Les décisions des commissions arbitrales pourront-elles être attaquées ?*

Oui. Par la voie du recours en cassation.

5° *Les baux pourront-ils être prorogés ?*

Ceux en cours au premier août 1914 seront prorogés d'une durée égale au temps écoulé entre le décret de mobilisation et le décret fixant la cessation des hostilités.

6° *De quelle façon ?*

A la demande du locataire par acte extra-judiciaire, dans les trois mois qui suivront le décret fixant la date de la cessation des hostilités.

7° *En sera-t-il de même pour les locations faites sans écrit ?*

Oui. Dans les mêmes conditions.

8° *Quels sont les bénéficiaires de la loi ?*

Les Français et les protégés français. Les Alsaciens-Lorrains. Les sujets et ressortissants des pays alliés.

Le Bonnet Rouge est à la disposition de tous les locataires pour assurer d'une façon complète la défense de leurs intérêts.

Une permanence est établie les

MARDI ET VENDREDI

de 11 heures à midi, au Bonnet Rouge, 14, rue Drouot.

Au Jour le Jour

A travers Paris

Les soirs sans taxis

Les Parisiens, depuis quelque temps déjà, sont gratifiés des jours sans viande, des jours sans gâteaux ; aujourd'hui, ils vont connaître les heures sans alcool ; depuis vendredi, ils savent ce que sont les soirs sans taxis.

Hé oui ! les chauffeurs sont en train de prendre leur revanche ; la nouvelle réglementation de M. Hudelo n'a point le don de leur plaire, et ils veulent punir le public en le privant de tout moyen de locomotion après sept heures du soir.

Quels sont les promoteurs de ce mouvement ? C'est là un point resté mystérieux.

La Fédération des Transports et la Chambre Syndicale des Chauffeurs en déclinent la paternité. On ignore, à la Bourse du Travail, si la grève ; mais des militants du syndicat nous ont donné une version. La voici à titre d'information :

— Il semble, nous ont-ils dit, que le mouvement soit soutenu par les compagnies qui, avec une véritable complaisance, ont laissé pullorer [illegible] pour éliminer de petites sociétés de propriétaires [illegible] la concurrence. Si les chauffeurs, grâce aux pourboires assez élevés qu'ils reçoivent — c'est un fait que nous ne songeons pas à contester — arrivent à maintenir leurs salaires, il n'en est point de même pour les Compagnies qui ne touchent que la part qui leur est due sur les sommes inscrites au compteur, d'où une diminution sensible des recettes.

En attendant, les réunions se succèdent à la préfecture de police, où l'on examine la situation avec un soin particulier. Comment et quand la situation redeviendra-t-elle normale ? On ne sait exactement ; il semble, cependant, que cela ne puisse tarder, et peut-être cette soirée dominicale sera-t-elle la dernière sans taxis.

M. Hudelo et ses collaborateurs, en tout cas, sont bien décidés, tout en ne lésant pas les chauffeurs de taxis et en apportant l'esprit de conciliation le plus large, à défendre les intérêts de la population parisienne. — Jacques MARTRAY.

Nos Visites

Stockholm

La conférence internationale des socialistes zimmerwaldiens est, plus que jamais, à l'ordre du jour.

. . . . . .

(35 lignes censurées)

. . . . . .

Nos Campagnes

Le Rôle des Ambulancières

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Ambulancières de la Ville de Paris, nous avons lu avec l'intérêt le plus vif la série d'articles sur les hôpitaux, parus sous la signature de Marc Fanay Clay, dans le *Bonnet Rouge*.

Le sort peu enviable de l'infirmière éveille votre compassion et vous dicte d'éloquentes paroles de sollicitude.

Le rôle social plus actif que le bouleversement actuel a imposé à la femme, et qu'elle remplit d'ailleurs avec une aptitude remarquable et une énergie inépuisable, a fait admettre l'équité de ses revendications toujours modérées. Or, vous avez sans doute observé que seule l'infirmière se tait et ne réclame jamais l'amélioration de son existence. Peut-être, considère-t-elle, par un scrupule excessif, que sa mission, toute d'abnégation et de dévouement, lui défend de réclamer l'équitable rémunération de ses services. Mais, quel que soit le mobile de son renoncement, nous estimons qu'elle a franchement tort et que c'est un devoir social impérieux de lui assurer matériellement une existence qu'elle n'hésite jamais à risquer.

C'est ce sentiment qui nous détermine à vous exposer notre situation actuelle. Les ambulances de Paris existent depuis 28 ans environ et, depuis, les cadres n'ont jamais été élargis. Il en résulte un piétinement tel que des dames qui ont 20 ans de service sont encore de 2e classe ; d'autres, après 15 ans de service sont encore de 3e classe, et enfin, celles qui ont plus de 7 ans de service restent toujours de 4e classe et leur traitement mensuel est de 137 francs, déduction faite de la retenue pour la retraite. La durée de notre besogne, extrêmement pénible, est de 11 heures pour le jour et de 13 heures pour la nuit. Nous sommes acceptées au concours et nous devons faire preuve d'aptitudes spéciales, de sérieuses qualités professionnelles et d'une résistance physique et morale à toute épreuve. Le contact constant de gens atteints de maladies contagieuses ou d'une sordidité repoussante ne doit ni nous effrayer ni nous rebuter. Appelez cela courage, dévouement, ou simplement l'exercice d'une profession librement choisie, peu importe, mais ce qui est important, ce qui est souverainement juste et urgent, c'est de nous empêcher de végéter misérablement avec un traitement qui ne répond plus aux besoins actuels, à la cherté outrancièrement croissante de la vie qu'aucun pouvoir public qualifié ne s'efforce de refréner sérieusement. Pourtant, nous ne demandons pas une indemnité de cherté de vie, qui ne serait qu'un palliatif d'une durée aléatoire ; ce que nous désirons, c'est un relèvement de salaire proportionné aux services que nous rendons, c'est le droit reconnu à un avancement régulier, automatique, après un nombre déterminé d'années de service, c'est la fin de cette stagnation misérable, déprimante et décourageante.

Pour la plupart, nous avons charge de famille.

Nous nous autorisons donc de la bienveillance constante que vous avez manifestée aux infirmières, pour venir vous demander de faire entendre votre voix en notre faveur dans la forme qui vous paraîtra la plus frappante, et de demander, pour nous aussi, un peu de justice et d'humanité.

Assurées de ne pas avoir trop préjugé de votre sympathie et de votre bonté à notre égard, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, avec toute notre gratitude, nos bien respectueuses salutations.

Un groupe d'ambulancières de la Ville de Paris.

L'Armée

Comment on utilise les auxiliaires

Les récentes « récupérations » ont fourni des milliers et des milliers, plus de cent mille, dit-on, « *Services Auxiliaires* », qui ont été de suite incorporés.

Les Commissions de réforme chaque semaine en fournissent un contingent important, soit en provenance du service armé, soit parmi les réformés temporaires.

Or, il y avait déjà trop d'auxiliaires... inutilisés ou inutilisables... donc, maintenant, il y a pléthore d'auxiliaires inutilisés ou inutilisables.

Aussi, l'autorité militaire, emploie ceux qui viennent d'être incorporés, à faire l'exercice, des marches, du service en campagne, tout comme de... vulgaires « services armés »... et bien peu de résister à cet énergique traitement.

Ce n'est là, paraît-il, que l'application — traduite par un Monsieur Leburean — d'une *innocente* circulaire prescrivant simplement de donner aux auxiliaires récupérés non instruits, quelques éléments d'instruction militaire.

Et pendant ce temps-là... l'industrie, le commerce français...

Le Livre du Jour

A la Gloire de Marianne

Sous le titre : La France, champion du Droit, *Paul-Hyacinthe Loyson publie la conférence qu'il a faite en Suisse (libr. Berger-Levrault, 229, boul. Saint-Germain, 1 fr. 50, franco 1 fr. 75). Nos lecteurs savent qu'ouvrant nos colonnes à toutes les opinions franchement républicaines, nous avons déjà donné la parole à P.-H. Loyson, ainsi qu'à son contradicteur, J.-M. Renaitour, devenu son ami, depuis que leur controverse à propos de Romain Rolland a été publiée sous la même couverture et mise en vente à nos bureaux.*

Voici la conclusion du nouvel ouvrage de Hyacinthe Loyson,

Cette nation française, qui, dans le purgatoire des tranchées comme dans l'enfer des offensives, muette, impassible depuis vingt-sept mois, impose la trêve à ses citoyens, l'admiration aux étrangers et le respect à ses ennemis mêmes, cette nation, c'est la République, dont on assurait, avant la guerre, qu'elle ne saurait pas la soutenir, parce qu'elle chérissait trop la paix, alors que sa passion pour la paix devait, comme par un retour de flamme, se muer en fureur pour sa défense ; la République qui « peut être fière de l'armée qu'elle a préparée » pour le champ de bataille de la Marne ; la République, qui a sauvé la France que l'Ancien Régime avait perdue ; la République qui n'a jamais eu de Waterloo parce qu'elle ne voulut pas d'Austerlitz !... Oui, la France de cette guerre, c'est cette République de justice sociale, qui, au mépris de tous ses intérêts, en se déchirant les entrailles, faisait, il n'y a pas vingt ans, jaillir de sa crise civique la plus grave, sa gloire morale la plus pure, la France de cette guerre, c'est cette République respectueuse de toutes les consciences, mais si confiante dans le principe moderne qu'elle a fondé tout son avenir sur l'école laïque et nationale où se sont, depuis 70, trempées les âmes et muscles les corps de la génération épique ; la France de cette guerre enfin, c'est cette République aux olviers du mois de mai 1914 qui, de l'aveu d'un Allemand célèbre, attestait par un acte définitif qu'après quarante-quatre ans de paix « elle voulait cette paix dans la dignité ! » (1)

Telle est, aux yeux du monde et aux siens propres quand elle se dresse dans son unité sur le rebord de la tranchée, telle est la France de la Grande Guerre, qui, jusqu'au moment de prendre les armes, s'efforçait encore à réaliser les deux principes de son idéal : Vérité dans l'ordre de la Pensée et Justice dans l'ordre de l'Action. Et voilà pourquoi vous l'aimez, cette France, parce qu'elle demeure la Révolution, l'Audace qui poursuit la conquête des siècles, l'Idée qui, sans cesse, rejaillit de terre et pousse partout sa moisson de marbre sur les places publiques de la capitale : statues de Voltaire et de Rousseau, de Condorcet et de Diderot, de Camille Desmoulins et de Danton, *Marseillaise* de l'Arc de l'Etoile et *Convention* du Panthéon ! Toutes, toutes ces pierres, comme elles frémissent au vent de l'épopée qui les réveille pour que ces aïeux achèvent leur geste ! Et combien aussi nous les sentons proches, les grands épigones de l'âge suivant qui perpétuèrent l'âme de la France nouvelle : les Lamartine et les Hugo, les Lamennais et les Michelet : voilà les morts qui nous gouvernent ; voilà nos chefs et nos répondants ; c'est au nom de leur passé que nous nous battons comme ils ont lutté pour ces temps-ci ; et plus encore, et bien avant eux, toutes les pures gloires de l'ancienne France qui présageaient notre idéal, le mystique sacrifice des Croisés, la forte tendresse de Geneviève, l'ardente vaillance de Jeanne, tout, tout le trésor de l'âme française que nous assemblons dans la même châsse, c'est la République, en ce moment, qui en a la garde pour l'avenir ; c'est elle qui a l'honneur, face au Destin, de représenter toute la France — Marianne résolue et farouche qui, sur son bonnet phrygien, a coiffé le casque de Minerve ! (2)

PAUL-HYACINTHE LOYSON.

(1) Maximilien Harden, au lendemain de nos dernières élections générales : « La République française veut une politique étrangère pacifique, sans brusquerie, et tendant essentiellement à une entente pleine de dignité avec l'Allemagne : tel est, de tous les résultats de la bataille électorale, celui qui nous importe le plus... La France veut éviter la guerre tant que le permettra la dignité de la nation... La France veut la paix, parce qu'elle ne peut que vouloir la paix. Voilà le sens des récentes élections : par là elles sont devenues un événement international. » (*Zukunft*, 16 mai 1914.)

(2) Ce discours, prononcé plusieurs mois avant la Révolution de Russie et l'entrée en guerre des Etats-Unis contre l'Allemagne, n'a pas subi une seule retouche, dans la rédaction de son texte, du fait de ces deux événements ; le lecteur jugera s'ils ont justifié l'orateur.

CONSTATATION

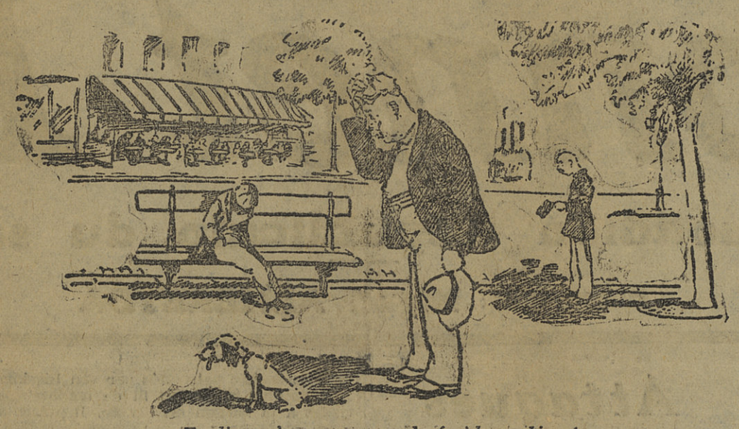

Et dire qu'on va crever de froid cet hiver!

Dessin inédit d'ESPARBÈS.

On lit...

« Citoyens aux Armées »

Une des choses qu'il faut dire, qu'il faut répéter aux poilus ce sont les buts que les alliés poursuivent dans cette guerre.

Notre avis est aussi celui du rédacteur en chef du *Progrès de Lyon* qui écrit si justement :

Je ne connais rien qui ait autant découragé les hommes que certaines cartes postales figurant les ambitions démesurées de la France ou certains articles de journaux, certaines brochures qui dépeçaient, saignaient l'Allemagne, ou annexaient la rive gauche du Rhin « avec des têtes de pont sur la rive droite ». On se tromperait, et gravement, si on croyait que les soldats de la République s'échauffent pour ces chimères-là.

Ce ne sont pas là, en effet, des buts de guerre démocratiques.

A des citoyens respectueux du droit, à des hommes qui, faisant la guerre depuis trois ans en connaissent les difficultés, c'est faire injure que de parler de conquêtes.

. . . . . .

Telle est aujourd'hui la politique de tous les alliés. *Et donc, que les alliés, tous ensemble, dans un document décisif, le leur déclarent !*

Les soldats d'une démocratie sont prêts à tout sacrifier au droit, mais au droit seul.

Donnez-leur cette conviction que jamais dans cette guerre ils ne serviront d'instruments à d'injustes convoitises : ils marcheront.

« Pacifistes » et réacteurs

Les sénateurs Bérenger et Clemenceau manifestent leur patriotisme en demandant l'incarcération des Français qui ne sont pas, comme eux, altérés de sang et assoiffés de conquêtes

Reprenant les diffamations chères aux nationalistes et aux cléricaux, M. Gustave Hervé traite d'agents de l'Allemagne les adversaires politiques de ses nouveaux et riches patrons.

Les marguilliers de province reproduisent les articles de l'*Action*, de l'*Homme Enchaîné* et de la *Victoire*, relevés de l'interdit pour la circonstance, dans les gazettes cléricales de leurs diocèses.

La censure politique — debout, les morts ! — tolère les attaques de M. Gustave Hervé et de ses acolytes, mais interdit aux victimes de ces agressions de riposter pour se défendre.

Ce spectacle inspire de judicieuses réflexions à un courageux journaliste socialiste, J.-L. Chastanet, rédacteur en chef du *Droit du Peuple*, l'organe quotidien de la puissante Fédération socialiste de l'Isère qui a fait entrer au Palais-Bourbon MM. Raffin-Dugens, Paul Mistral, Buisset, Giray et Brenier, soit cinq députés sur les huit qui composent la représentation du département.

J.-L. Chastanet dit :

Vous le savez. La lutte est inégale. Nos calomniateurs disposent de moyens puissants. Toutes les caisses noires leur sont largement ouvertes. Ce n'est pas eux qui s'acharneront contre les profiteurs de la guerre ou qui critiqueront les gouvernants ou les chefs incapables. Au contraire, ils défendront les premiers en faisant le silence sur leurs opérations louches et criminelles et flagorneront les autres. Et, pour se rendre intéressants, pour mériter encore mieux la confiance de ceux qui les stipendient, ils salliront les journaux honnêtes et calomnieront les hommes épris de justice et de liberté ! Puis, furieux de voir leurs victimes résister et se défendre, ils en appelleront enfin à ceux qui détiennent le pouvoir et réclameront d'eux des lois, des mesures énergiques pour réprouver, traquer et emprisonner qui ne leur plaît pas ou qui leur tient tête.

Est-ce qu'on va nous changer de chaînes nouvelles, supprimer encore un peu du peu de liberté qui nous reste ?

Personnellement, nous nous en moquons. Mais il y a le pays :

Mais c'est pour le pays que nous en éprouverions plus de peine encore. Pacifistes ! Oui, nous le sommes. Et qui donc ne l'est pas ? Je parle des gens désintéressés et sincères et non des égoïstes, des profiteurs, des vampires qui s'emplissent la panse et la poche, alors que la nation se ruine et se meurt.

Oui, pour notre pays, nous souffririons des atteintes nouvelles qui seraient portées à notre liberté de parler, d'écrire, de penser. Et, pour notre pays, nous aurions au cœur la haine plus tenace contre les misérables qui, pour sauver les coffres-forts et les privilèges de la bande, auraient corrompu l'âme de la France !

. . . . . .

(4 lignes censurées)

. . . . . .

Le péril « pacifiste »

Le journal de nos amis Georges Clairet et Arnold Bontemps, le *Bloc*, consacre un article véhément et judicieux à la campagne menée par de mauvais républicains contre les démocrates d'extrême gauche, accusés au préalable d'être des « pacifistes ».

Le *Bloc dit :*

Or, il faut le dire, ce « péril » pacifiste n'existe pas. C'est une chimère forgée par les réactionnaires pour effrayer le peuple, et fournir un prétexte avouable à leurs campagnes contre le gouvernement de la République, contre les partis républicains, leurs organes et leurs chefs.

Pacifistes, tous les hommes de cœur, c'est-à-dire les trois quarts des Français le sont, s'il faut considérer comme pacifistes les gens qui n'épousent point l'admiration religieuse et fanatique des réacteurs pour la guerre et qui regardent la paix du monde comme le plus précieux des biens.

Mais si l'on entend par « pacifisme » le désir de voir la France conclure inconsidérément une paix immédiate et peut-être désavantageuse, on peut le dire hardiment : ce pacifisme-là ne constitue pas un danger pour la France.

Il existe, certes.

Il y a des pacifistes de cette catégorie, et ils sont passionnés et remuants, ce qui est le propre des hommes sincères, dont les convictions sont désintéressées.

Mais ces pacifistes-là, il n'est pas besoin de demander au gouvernement de les poursuivre, de les traquer, de les emprisonner : c'est chose faite.

A tort ou à raison, le gouvernement a considéré qu'il est des idées, dont l'expression et la diffusion ne doivent pas être tolérées, et aux dépens desquelles il doit être fait une exception aux principes fondamentaux du régime.

En vertu de ce principe, on a arrêté un certain nombre d'apôtres de la paix.

Réclamer autre chose, réclamer une répression plus sévère, c'est avouer que l'on en veut non point à ces « pacifistes », mais aux républicains d'extrême-gauche. C'est pour sévir contre eux que l'on veut restreindre la liberté de la presse et supprimer ou suspendre les autres libertés républicaines.

Tous les libres-penseurs estimeront que le *Bloc* a raison.

CAIUS.

Le BONNET ROUGE est à la disposition de tous les groupes politiques, républicains, des syndicats, des coopératives, pour publier leurs convocations, le résumé de leurs travaux, et tout ce qui peut contribuer à intensifier leur action.

Pilules Trajan

Guérison radicale des maladies de la peau

Grâce à la nouvelle et merveilleuse découverte d'un célèbre spécialiste des *maladies de la peau*, le règne de ces *indésirables* est fini.

L'ÉCZÉMA, l'HERPÈS, l'ACNÉ, les DARTRES, les BOUTONS, l'ÉRYTHÈME, les ROUGEURS, les PLAIES VARIQUEUSES et toute la longue kyrielle de ces irritantes affections qui ne nous laissent pas un instant de répit, tout cela a vécu.

Plus de pommades, plus d'onguents salissants et encombrants.

Une boîte de PILULES TRAJAN dans la poche du paletot cela suffit et permet à l'intéressé de se traiter en chemin de fer et partout ailleurs aussi bien que dans sa chambre.

Les PILULES TRAJAN ont raison, dans un laps de temps relativement court, des cas les plus graves, récents ou chroniques, et font disparaître toutes traces des diverses affections cutanées dont le sujet est atteint.

Les PILULES TRAJAN se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 3 fr. 90 la boîte (impôt compris). Vente en gros et au détail : *Laboratoire Beauclair* 31, rue Saint-Denis, Paris. Envoi franco contre mandat-poste de 4 francs 85.

L'Action Politique ET SOCIALE

CHEZ LES CHEMINOTS

Un congrès des réseaux secondaires

Les délégués des syndicats des Compagnies secondaires, auxquels se sont joints provisoirement les délégués du réseau de la Ceinture, ont tenu leur congrès hier au siège de la Fédération Nationale des Cheminots.

Un ordre du jour résumant les travaux de ce congrès a été voté en fin de séance :

Le congrès donne mandat au siège fédéral d'intervenir auprès du Parlement et du ministre pour l'attribution au personnel d'un régime pécuniaire identique à celui du personnel des grands réseaux, particulièrement celui du réseau de l'Etat ; il proteste contre l'exclusion des divers réseaux secondaires du bénéfice des allocations de cherté de vie et le régime appliqué au personnel, et charge le Conseil fédéral de faire toutes démarches pour le paiement intégral des jours de repos et de congés annuels prévus par les règlements.

D'autre part, une délégation des cheminots du P.-L.-M., accompagnée de M. Milaud, secrétaire du Syndicat, a été reçue hier matin par M. Régnier, chef du cabinet de M. Desplas, ministre des Travaux publics, auquel ils ont exposé les revendications du petit personnel, insistant sur le désir de tous de voir solutionner à bref délai ce problème depuis si longtemps en discussion.

EN PROVINCE

Chez les cheminots de Toulouse

Près de 3.000 cheminots et cheminotes ont assisté à une réunion tenue à la Halle aux Grains. Après avoir entendu les exposés de MM. Saint-Germain, Bidegarray et Bedouce, député de la Haute-Garonne, ils ont voté un ordre du jour aux termes duquel :

« Ils s'engagent, avec l'aide de la Fédération, à obtenir par tous les moyens en leur pouvoir le relèvement immédiat des salaires avec comme minimum 150 francs par mois, c'est-à-dire 5 francs par jour.

« Demandent que soit poursuivie avec célérité la nationalisation des chemins de fer. »

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Une réunion organisée par la Ligue des Droits de l'Homme s'est tenue hier soir, à la salle des Sociétés savantes.

On a discuté de la réalisation pratique du statut qui établira la Société des Nations.

Sur un projet de constitution internationale, divers orateurs ont pris la parole.

M. Lucien Basquissau s'est prononcé pour l'étude immédiate d'une constitution en société de toutes les nations. M. Jean Hennessy a parlé du régionalisme.

Mme Capy a demandé que, dans.....

Les orateurs ont été unanimement applaudis.

AUX HALLES CENTRALES

A la suite de l'entrevue qu'il a eue avec les représentants du Syndicat des employés des Halles, le préfet de police vient de prendre une ordonnance rétablissant le repos hebdomadaire à partir du lundi 16 juillet prochain pour les employés travaillant chez les mandataires à la vente en gros des fruits et légumes aux Halles Centrales, ainsi que sur le Carreau forain et chez les commissionnaires du périmètre vendant en gros les mêmes denrées alimentaires.

LES COUPEURS EN CONFECTION

A la demande des ouvriers coupeurs en confection, une commission mixte composée de trois délégués patrons et de trois délégués ouvriers a été instituée. Elle a pour mission de régler tous les différends qui pourront se présenter dans la corporation entre ouvriers et patrons.

Les ouvriers coupeurs ayant des revendications sérieuses à faire valoir, la commission mixte s'est réunie hier après-midi à la Chambre syndicale patronale, 163 rue Saint-Honoré.

L'accord a été conclu sur divers points de détail mais n'a pu se faire sur l'ensemble des revendications présentées.

La commission a envisagé l'élaboration d'un tarif de salaires pour la corporation en général. Les premiers éléments en ont été aussitôt établis.

Une nouvelle réunion aura lieu prochainement au cours de laquelle la commission mixte continuera ses travaux de conciliation ce en quoi elle espère réussir pleinement.

Tous les Sports

ATHLÉTISME

Interclubs du C.A.S.G. — Cette réunion d'athlétisme, qui aura lieu au Stade Jean Bouin, s'annonce sous les meilleurs auspices

De nombreux engagements ont, en effet, été reçus, parmi lesquels le Stade, le Racing, le Sporting, l'A.S.F., le C.A.S.G.

Une épreuve sera réservée aux footballeurs et une autre aux anciens champions.

Les Planches

ECHOS

Au cours du dernier mois, le Conseil Municipal de Lyon a renouvelé pour sept ans le contrat de M. Moncharmont pour la direction du théâtre des Célestins.

A l'expiration de ce septennat, M. Moncharmont aura présidé aux destinées du théâtre lyrique lyonnais, pendant vingt années.

Voilà une direction qui persévère.

Mais cette prolongation ne nuira-t-elle pas à la candidature de M. Moncharmont à la Gaîté Lyrique ?

On raconte que M. Biard a quitté la direction de la Gaîté depuis le premier juin et que M. Duplay a tenu à terminer seul la saison pour prouver qu'il serait capable d'occuper le poste directorial jusqu'à la fin du privilège Isola-Charbonnel, sans devoir faire appel au concours de M. Antoine ou de quelqu'autre candidat.

Hier, au Conservatoire, les concours ont donné les résultats suivants :

Piano (*hommes*) :

Premier prix : MM. Léonardi et Maréchal.

Pas de second prix.

Premier accessit : MM. Audoli, Sentou (rappel), Benvenuti.

Deuxième accessit : M. Ericourt.

Demain, à 2 heures, concours de tragédie.

C'est un modeste que ce grand artiste. Mercredi dernier, après que les spectateurs lui eussent fait une ovation longue et forte, il se cachait en coulisse et ne voulait absolument pas revenir saluer.

Pourtant, Serge Tenenbaum compte parmi nos plus grands violonistes. Il atteint à une virtuosité prodigieuse — les auditeurs du Souvenir de Moscou, de Wiéniawsky s'en sont bien rendus compte — virtuosité qui n'enlève rien à la puissance harmonique des sons qu'il tire de son violon.

Serge Tenenbaum doit partir pour l'Amérique où l'appelle un brillant engagement.

A quelqu'un qui lui demandait s'il n'avait pas peur d'être torpillé, il répondit, l'autre jour :

— Non ! Je n'ai pas peur. Mais, j'en serais ennuyé. Ça pourrait abîmer mon violon.

Dans un décor naturel, organisé par la nature et le passé, dans le jardin qu'habita longtemps Maurice Maeterlinck, où il composa la Vie des Abeilles, 67, rue Raynouard (16e), sur la colline de Passy, contre une des anciennes terrasses du château, sera représenté le mercredi 4 juillet, à 21 heures, l'œuvre immortelle de Debussy, Pelléas et Mélisande, presque en totalité, avec l'orchestre et la troupe de l'Opéra-Comique. Il y a quatre ans que le public parisien n'a entendu ce chef-d'œuvre de Claude Debussy.

La représentation aura lieu au jour de l'anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis. Elle es organisée au bénéfice des hôpitaux et des habitants des territoires libérés.

CE SOIR

Théâtres

OPÉRA. — Clôture annuelle.
OPÉRA-COMIQUE. — 7 h. 30. — *La Tosca, La mère et Papillon.*
COMÉDIE FRANÇAISE. — 8 h. 30. — *Le Marquis de Priola.*
ODÉON. — Relâche.
TTRIANON-LYRIQUE. — Clôture annuelle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — 8 h. 30, *Monsieur... Chose ?*
NOUVEL-AMBIGU. — 8 h. 15, *Le Mariage de Mademoiselle Beulemans.*
GAITÉ. — Clôture annuelle.
VARIÉTÉS. — 8 h. 15. *Dolly.*
SARAH-BERNHARDT. — 8 h. 15, *Les Nouveaux Riches.*
THÉATRE ANTOINE. — 8 h. *Les Bleus de l'Amour.*
ATHÉNÉE. — 8 h. 20, *Monsieur Beverley.*
SCALA. — 8 h., *Le Billet de Logement.*
CHATELET. — Clôture annuelle.
RENAISSANCE. — 8 h. 15, *Le Paradis.*
GYMNASE. — 8 h. 15, *La Race.*
REJANE. — Clôture annuelle.
PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. *Madame et son filleul.*
EDOUARD VII. — 8 h. 15, *Le Dérivatif.*
BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 30, *Jean de la Fontaine.*
GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 30, *Talaut, Sujet Léger. Cath. Goulden.*
DEJAZET. — 8 h., *La Puce à l'oreille.*
THÉATRE MICHEL. — 8 h. 30. *Frivolités*, revue.
THEATRE CAUMARTIN. — 8 h. 30. Mon Américaine.
CAPUCINES. — 8 h. 30. *Où campe-t-on ?* revue.
CLUNY. — 8 h. 30. *Le Bonheur Conjugal.*
APOLLO. — Relâche.
ALBERT-Ier. — Relâche.
IMPERIAL. — Clôture.
FEMINA. — 8 h. 30, *Femina-revue.*

Music-Halls - Concerts - Cabarets

FOLIES-BERGÈRE. — 8 h. 30, La Revue des Folies-Bergère.

CONCERT MAYOL. — A 8 h. 30, Spinelly et sa troupe dans *Je ne veux pas coucher dans le lit de la mère*, sketch. Partie de concert (Dalbret, Pélissier, etc., etc.)

OLYMPIA. — 8 h. 30, Spectacle varié.
ELDORADO. — 8 h. 30, *L'Entoleuse.*
MARIGNY. — 8 h., La Revue.
AMBASSADEURS. — 8 h. 30., *La Revue.*
BA-TA-CLAN. — 8 h., *La Fille de Mme Angot.*
GAITÉ-ROCHECHOUART. — 8 h. 30, Concert. Pièce.
NOUVEAU CIRQUE. — 8 heures 15, *Satana* (cinéma).
CIGALE — 8 h. 30, *T'as des visions*, revue.
CASINO DE PARIS — 8 h. 30, Music-Hall.
CONCERT SENGA. — 8 h. 30, Concert.
LITTLE-PALACE. — 9 h., *La Revue sans Chichis.*
EUROPÉEN (tél. Marcadet 13-35). — A 8 h. 30 : Henriette Lebloud, Fauvel Ier, Sandrey, Jimme, Bravo Ier, et 10 autres étoiles parisiennes. Pour terminer le spécacle : *La nuit blanche.*
CHATEAU-D'EAU. — 8 h. 30, Concert.
CHEZ JEAN PEHEU (La Sirène). — 3 h. 30 et 8 h. 30, Revue et Concert.
PIE QUI CHANTE. — 8 h .30, *Carte d'Humour*, revue.
CADET-ROUSSELLE. — 8 h. 30, *Tu t' rends compte !* revue.
NOCTAMBULES. — 8 h. 30, *Les Chansonniers.*
LE PERCHOIR. — 8 h. 30, *Extra-Dry*, revue.
MOULIN DE LA CHANSON. — 8 h. 30, *Une... Deux... Trois.., Cartes*, revue.
LA CHAUMIÈRE. — 8 h. 30, *Ça s' mène à l'Anglaise*, revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30, *Attractions.*
ARTS. — Clôture.
LUNE ROUSSE. — 8 h. 30, *Les Chansonniers de la Revue.*

Cinémas

VAUDEVILLE. — *Deux matinées par jour* (sauf le vendredi : à 2 h. 15 et à 4 h. 15. Soirée à 8 h. 30, le jeudi, samedi, et le dimanche : *Maciste Alpin.*

OMNIA-PATHE. — *La Coupe d'amertume* (Mlle Andrée Pascal) ; *Ravengar, Actualités du front*, etc.

Courrier des spectacles

Maciste Alpin au Vaudeville. — Un spectacle intéressant et gai est toujours très réconfortant. C'est sans nul doute l'avis des fervents de « Maciste Alpin », qui lui font le plus grand succès, envoient des amis et reviennent eux-mêmes...

L'avez-vous vu, ce magnifique film, représentant à cette heure la plus grande attraction théâtrale de Paris... avec la nouvelle série des Tanks à la Bataille de la Scarpe et les Territoires libérés, film édité par la section cinématographique de l'armée ?

Tous les jours, vendredi excepté, en matinée à 2 h. 15 et 4 h. 15 ; les jeudis, samedis et dimanches, en soirée, à 8 h. 30. Location. Téléphone Gut. 02-09.

CONCERT MAYOL. — Il faut le voir pour le croire. Spectacle monstre, Spinelly et sa troupe dans l'amusante opérette *Je ne veux pas coucher dans le lit de la mère*. Partie de concert avec le célèbre chanteur Dalbret, l'amusant comique Pelissier et 15 artistes. — Fauteuils : 1 fr., 2 fr., 3 fr.

Solidarité

L'Association des Orphelins de la guerre a décidé de transporter sa colonie très florissante de Cannes dans un vaste et magnifique domaine au Cannet, dont l'Association s'est rendue locataire pour 18 années. Plus de 400 orphelins pourront y être logés et élevés dans des conditions incomparables d'hygiène et de confort, par familles distinctes dans de nombreux pavillons.

Dans l'édifice central, une grande école hôtelière des Orphelins de la guerre sera installée ; dans des locaux déjà admirablement aménagés à cet effet, l'Association pourra recevoir au début d'octobre 100 élèves. La nouvelle institution est appelée à rendre les plus grands services à l'industrie hôtelière.

Les inscriptions pour l'école hôtelière des Orphelins de la guerre sont reçues au siège social des Orphelins de la guerre, 40, quai d'Orléans

« Les confitures d'Orange PICON »

La maison PICON et Cie, 43, boulevard Haussmann, a l'honneur d'aviser sa clientèle qu'elle **rembourse les pots vides** rapportés en parfait état, au prix de : Le pot n° 1 (700 gr) 0,60.— Le pot n° 2 (1 k.) 0,75.

URÉTRITES : Pagéol

RADICAL. *Evite Douleurs et Complications.* Fco la 1/2 Bte 6f60 ; la Gde Bte 11 fr. — 2, R. Valenciennes, Paris.

L'IMPUISSANCE VAINCUE

La Virilité sans cesse rénovée

PAR LES

PILULES SANYS

(Voir demain aux annonces)

AVIS

En raison de l'affluence des demandes, le Laboratoire BEAUCLAIR *se voit dans l'obligation de suspendre la vente des*

PILULES SANYS

par quatre et six boîtes à la fois. Désormais, et jusqu'à nouvel ordre, il ne sera plus délivré qu'une seule boîte par demande.

Le gérant : LÉON BAYLE.

FÉDÉRATION DU LIVRE — MARQUE SYNDICALE — PARIS-SEINE SECTION

Imprimerie spéciale du *Bonnet Rouge* 18, r. N.-D. des Victoires Paris (2e)